

## **Déplacement et réaménagement du garde-meubles communal**

### **Préavis No 189**

Lausanne, le 7 décembre 2000

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 98'900.-- pour permettre d'installer le garde-meubles communal dans de nouveaux locaux.

#### **2. Préambule**

En date du 6 juillet 2000, la Municipalité a fait le choix de désigner comme scène et futur centre névralgique des musiques actuelles l'immeuble sis à la Rue St-Martin 18, siège actuel du garde-meubles communal. Le 10 août 2000, elle a décidé d'ouvrir un compte d'attente de fr. 100'000.-- pour couvrir les frais d'études de ladite scène et en a informé votre Conseil en date du 16 août 2000.

Au vu de ces décisions, le déplacement du garde-meubles communal et son réaménagement se sont avérés indispensables. Diverses démarches de recherche de locaux, effectuées par le service des gérances de la direction des finances, ont permis de trouver une solution adaptée aux besoins dans les locaux du dépôt TL "En Perrelet" sur la commune de Renens. Le 15 septembre 2000, la Municipalité a autorisé le service des gérances à entreprendre les démarches avec les TL en vue de louer une surface de 455 m<sup>2</sup> à fr. 97.-- le m<sup>2</sup>.

Il y a lieu de préciser que ce déménagement, nécessité par les événements, coïncide avec une augmentation de la demande de stockage de mobilier de personnes expulsées. De 1995 à 1999, le nombre d'expulsions exécutées par année a passé de 111 à 210.

### **3. Aménagement des locaux**

Les locaux choisis se situent au niveau inférieur du dépôt TL sous les ateliers d'entretien et sont d'un accès très facile. Livrés bruts, avec un sol anti-poussière, ils seront équipés par le bailleur de WC/lavabos et d'un petit bureau, d'une protection incendie et d'un éclairage standard ainsi que des raccordements téléphoniques, courant fort et gaz.

L'entrée permettra à la fois le déchargement des déménageuses et les travaux de nettoyage et d'entretien du matériel et mobilier mis à disposition des appartements de secours.

Quant à la surface principale, au vu de sa hauteur (environ 5.40 m.) et dans un souci d'utilisation rationnelle du volume, elle sera doublée par la création d'un plancher intermédiaire en bois. Ceci permettra de réaliser deux niveaux de stockage et l'aménagement d'environ 80 cases. L'accès à l'étage se fera par un escalier métallique. De plus, un monte-charge conservé lors du déménagement du garde-meubles de Couvaloup à St-Martin, en juillet 1994, sera remis en service.

Le choix du bois comme matériau de base a été dicté par la volonté d'utiliser le stock accumulé par le service des forêts, domaines et vignobles suite à l'ouragan Lothar et correspond à l'esprit d'Agenda 21.

Le programme communal d'emplois temporaires subventionnés (PCET), nouveau nom de l'Unité Bricoles, sera sollicité pour la réalisation de la plus grande partie de ces travaux.

### **4. Descriptif des travaux**

Les travaux suivants seront effectués :

1. Réalisation d'une structure porteuse en bois et aménagement de 80 cases ainsi que d'un local de pause
2. Peinture des murs (400 m<sup>2</sup>)
3. Pose d'un éclairage supplémentaire au niveau inférieur
4. Mise en place du monte-charge
5. Réalisation et pose d'un escalier métallique.

La réalisation des objets 1 à 3 sera confiée au PCET, celle des objets 4 et 5 sera confiée à des entreprises spécialisées.

## 5. Coût des travaux

Le devis général de l'opération se présente comme suit :

### Structure bois

|                                                                                      |     |           |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------|----------------------|
| Fourniture de bois de charpente : 36,65 m <sup>3</sup> à fr. 430.--/m <sup>3</sup> : | Fr. | 15'750.-- |                      |
| Fourniture du plancher : 390 m <sup>2</sup> à fr. 15.--/m <sup>2</sup>               | Fr. | 5'850.--  |                      |
| Visserie et matériel de fixation :                                                   | Fr. | 5'500.--  |                      |
| Montage : 640 heures à fr. 70.--/h.                                                  | Fr. | 44'800.-- | <b>Fr. 71'900.--</b> |

### Peinture

|                                                                        |     |          |                     |
|------------------------------------------------------------------------|-----|----------|---------------------|
| Dispersion 2 couches : 400 m <sup>2</sup> à fr. 20.--/m <sup>2</sup> : | Fr. | 8'000.-- | <b>Fr. 8'000.--</b> |
|------------------------------------------------------------------------|-----|----------|---------------------|

### Eclairage supplémentaire

|                       |     |          |                     |
|-----------------------|-----|----------|---------------------|
| Pose et fournitures : | Fr. | 2'000.-- | <b>Fr. 2'000.--</b> |
|-----------------------|-----|----------|---------------------|

### Monte-charge

|                                               |     |           |                      |
|-----------------------------------------------|-----|-----------|----------------------|
| Adaptation, installation et mise en service : | Fr. | 10'000.-- | <b>Fr. 10'000.--</b> |
|-----------------------------------------------|-----|-----------|----------------------|

### Escalier métallique

|                       |     |          |                     |
|-----------------------|-----|----------|---------------------|
| Réalisation et pose : | Fr. | 3'000.-- | <b>Fr. 3'000.--</b> |
|-----------------------|-----|----------|---------------------|

### Divers

|                                                                  |     |          |                     |
|------------------------------------------------------------------|-----|----------|---------------------|
| Fournitures sanitaires (fr. 1'000.--) et divers (fr. 3'000.--) : | Fr. | 4'000.-- | <b>Fr. 4'000.--</b> |
|------------------------------------------------------------------|-----|----------|---------------------|

|                |  |                      |  |
|----------------|--|----------------------|--|
| <b>Total :</b> |  | <b>Fr. 98'900.--</b> |  |
|----------------|--|----------------------|--|

## 6. Charges financières

Calculées selon la méthode de l'annuité constante, sur la base d'un intérêt de 5% et d'un amortissement de cinq ans, les charges financières annuelles induites par le présent préavis s'élèvent à fr. 22'800.--.

## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*le Conseil communal de Lausanne*

vu le préavis No 189 de la Municipalité du 7 décembre 2000;  
ouï le rapport de la commission désignée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

*décide :*

1. D'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 98'900.-- pour permettre d'installer le garde-meubles dans de nouveaux locaux;
2. D'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de fr. 19'800.-- par la rubrique 6400.331 "Amortissement des dépenses d'investissement" du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSSE);
3. De faire figurer sous la rubrique 6400.390 "Imputations des investissements" les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic

Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :

François Pasche